



Référencement et utilisation

Dr MC Barnoux - OMIT PACA CORSE - 2008/01/18

- Indications AMM
- Bon Usage : indications reconnues et indications pertinentes
- Situations cliniques
- Analyse économique
- Décision du CoMeDiMS
- Conclusion
- En pratique

Indications AMM

- Prévention des complications osseuses (fractures pathologiques, compression médullaire, irradiation ou chirurgie osseuse, hypercalcémie induite par des tumeurs) chez des patients atteints de pathologie maligne à un stade avancé avec atteinte osseuse.
- Traitement de l'hypercalcémie induite par des tumeurs (TIH).

Le médicament s'administre tous les 21 à 28 jours et est disponible en milieu hospitalier ainsi qu'en officine de ville, son administration au domicile du patient par une infirmière libérale étant prévue par l'AMM.

Bon Usage

BIPHOSPHONATES INJECTABLES	ZOMI	ETA	PAMIDR	ONATE
	APHP	CHU	APHP	CHU
Indications reconnues (AMM et/ou scientifiquement validées)				
Traitement des hypercalcémies malignes avec ou sans métastases;				
traitement de référence des hypercalcémies malignes en première ligne;	х	x		
doit être préféré au pamidronate dans les formes sévères avec ajustement du débit de la	^	^		
perfusion.				
Traitement des hypercalcémies modérées d'origine maligne			x	
Traitement des hypercalcémies sévères d'origine maligne			х	x
Traitement de référence des hypercalcémies non malignes symptomatiques			Х	
Hypercalcémies sévères d'origine indéterminée	х			
Traitement palliatif des ostéolyses d'origine maligne avec ou sans hypercalcémie en complément			х	
du traitement spécifique de la tumeur.			^	х
Prévention des complications osseuses chez des patients atteints de pathologie maligne à stade				
avancé avec atteinte osseuse:				
* au cours des myélomes en rechute après une première ligne de traitement	x	X	x	x
* au cours des myélomes au diagnostic comportant des lésions osseuses asymptomatiques	x	X	х	x
* pour les métastases osseuses symptomatiques ostéolytiques de toute tumeur solide	х	X		
	v	v		
* au cours des cancers de la prostate hormonorésistants avec métastases osseuses confirmées	Х	Х		
* au cours du cancer du sein avec lésion osseuses ostéolytiques		X	Х	x
Traitement de la maladie de Paget symptomatique ou comportant une localisation à risque de			V	v
complications.	Х		Х	_ X

Bon Usage

BIPHOSPHONATES INJECTABLES		ZOMETA		PAMIDRONATE	
	APHP	CHU	APHP	CHU	
Indications pertinentes					
Traitement spécifique du myélome multiple	Х				
Myélome multiple en première rémission			х		
Prévention de l'ostéoporose induite par les glucocorticoïdes y compris après transplantation	Х		х		
Hypercalcémie non maligne (consensus de pratique clinique)	х				
Ostéoporose fracturaire en cure annuelle	х				
Traitement de l'ostéoporose fracturaire si intolérence ou contre-indication aux biphosphonates per os			х		
Syndrome de SAPHO	Х		Х		
Spondylarthrite ankylosante résistante aux AINS et traitements de fond			Х		
Dysplasie fibreuse des os y compris syndrome de Mc Cune-Albright			х		
Ostéogénèse imparfaite			х		
Maladie de Menkès chez l'enfant			х		
Traitement de l'ostéoporose ou de l'ostéopénie associée à la maladie de Crohn			х		
Traitement de la perte minérale osseuse chez les enfants infirmes moteurs cérébraux			х		
Algoneurodystrophie réfractaire			х		
Arthropathies neurologiques (Raynaud, Charcot)			х		
Perte osseuse induite par les traitements du cancer (sein, prostate)		х			
Prévention des métastases osseuses		Х			

Situations cliniques

Trois cas de figure se présentent :

- patient hospitalisé ponctuellement 2 heures en hôpital de semaine pour ne recevoir que la perfusion de Zometa.
- patient hospitalisé en hôpital de jour chimiothérapie recevant une chimiothérapie et un traitement associé de Zometa.
- patient hospitalisé en service de médecine ou de chirurgie pour plusieurs jours, nécessitant un traitement de Zometa pour hypercalcémie ou prévention des complications liées aux métastases osseuses.

Actualisation au 2007-12-31:

Comme annoncé lors des précédents CoMeDiMS, les biphosphonates sont radiés de la liste des spécialités remboursés en sus à compter du 1^{er} mars 2007.

Analyse économique

Bilan des consommations depuis 2004 :

2007	2006	2005	2004		
Budget global	Liste en sus	Liste en sus	Budget	Modalités de	
			global	financement	
				Nombre d'unités	
				consommées	
				selon secteur	
59	26	23	17	Hospitalisation	Pamidronate 15mg
386€	386€	573€	505€	Coût total (2)	
42	35	26	43	Hospitalisation	Pamidronate 90mg
0	4	40	18	HDJ	_
42	39	66	61	Nombre total	
				d'unités	
1 274€	1 905€	7 979€	10 013€	Coût total (2)	
30€	49€	120€	164€	Coût/traitement	
79	146	102	263	Hospitalisation	Zometa
468	467	659	784	HDJ	
547	613	761	1 047	Nombre total	
				d'unités	
123 521€	156 520€	202 926€	262 953€	Coût total	
226€	255€	267€	250€	Coût/traitement	
19 514				Budget	
dont 17 854€ pour				prévisionnel	
Zometa				pour HSJ	

Décision

Considérant que :

- lorsque le Zometa est administré à domicile la prise en charge thérapeutique du patient est effective.
- la sécurité du soin réalisé au domicile du patient est garantie par la qualification du personnel infirmier autorisé à le réaliser (soit pour une voie périphérique par toute IDE, et pour une administration via port a cath par une IDE titulaire de l'attestation de formation en cancérologie).
- l'inconfort induit par une administration isolée du Zometa, à domicile, pour les patients ne recevant que cette thérapeutique est minime voir nul.
- l'inconfort induit par une administration séparée du Zometa, à domicile, pour les patients recevant une chimiothérapie en hôpital de jour est réel mais limité par la disponibilité de structures de coordination médicotechnique d'hospitalisation à domicile.
- les économies réalisées sur le budget "Zometa" sont employées pour prendre en charge de façon optimale l'ensemble des patients de l'établissement.

Conclusion

Le comité se prononce en faveur de l'administration à domicile du Zometa pour les patients

- hospitalisés ponctuellement 2 heures en hôpital de semaine pour ne recevoir que la perfusion de Zometa.
- hospitalisés en hôpital de jour chimiothérapie, recevant une chimiothérapie et un traitement associé de Zometa.

Le comité se prononce en faveur de la poursuite de l'administration en service du Zometa pour les patients hospitalisés plusieurs jours afin de ne pas différer la prise en charge des complications des pathologies malignes métastatiques.

En conséquence la mise à disposition du médicament Zometa se fera selon des conditions prédéfinies. Une lettre d'information sera transmise à l'ensemble des prescripteurs concernés.

Le comité rappelle également que la législation interdit formellement de demander au patient de s'approvisionner en traitement en officine de ville pour une administration en hospitalisation fut elle de jour.

En pratique

- mise en route après information des médecins,
- externalisation pour les patients en hôpital de jour (8% patients),
- **externalisation progressive** après information des patients et mise en place du suivi à domicile,
- pas d'instauration de nouveaux traitements sur l'hôpital
- Economie potentielle sur 1 an: 105 667 euros.
- Prescriptions limitées et contrôlées:
 - Hypercalcémie maligne sévère ou réfractaire
 - Hypercalcémie sévère d'origine indéterminée
 - Prévention des complications osseuses: métastases osseuses symptomatiques ostéolytiques

Bibliographie

- FBU Juste prescription APHP
- FBU Conférences des CHU
- Rapport Afssaps 2002 Soins palliatifs
- Vidal 2007
- Hypercalcémie aigüe 2006 Urgences on line